

**Inspection du travail :**

Service de la DDTEFP qui a pour mission principale de contrôler l'application de la réglementation du travail dans les entreprises (contrats et durée du travail, représentation du personnel, santé et sécurité...) et de sanctionner au besoin les infractions. Elle conseille également et informe les employeurs et les salariés sur leurs droits et obligations.

Urssaf :

Union pour le Recouvrement des cotisations de la Sécurité Sociale et des Allocations Familiales, organisme para-public chargé de la collecte et du contrôle des cotisations salariales et patronales destinées à financer la sécurité sociale et versées par les employeurs non agricoles.

Conseil des Prud'hommes :

Tribunal spécialisé sur les conflits individuels du travail. Cette juridiction est composée de conseillers élus pour cinq ans (en nombre égal de salariés et d'employeurs) et présidée alternativement par un salarié et par un employeur. Le Conseil des Prud'hommes est divisé en cinq sections : encadrement, industrie, commerce et services commerciaux, agriculture, activités diverses.

Unedic :

L'Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce a été créée en 1958. Chargée de la gestion financière de l'Assurance chômage, elle met en place la réglementation décidée par les partenaires sociaux, fournit les moyens nécessaires à sa mise en œuvre et coordonne le fonctionnement du réseau des Assedic au niveau national.